

Andrew Beynon

Andrew Beynon a plus de trente ans d'expérience de travail sur les terres des Premières nations et l'autonomie gouvernementale. Andrew a travaillé sur l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, les évaluations environnementales, les ajouts aux réserves et les droits fonciers issus de traités, le développement économique, les revendications particulières, les accords fédéraux-provinciaux, la législation facultative sur l'autonomie gouvernementale, la fiscalité, les projets d'infrastructure, la réforme des accords de financement fédéraux, le travail avec les Premières Nations qui rédigent des lois et bien d'autres domaines.

Andrew était le principal avocat du Canada sur le traité Nisga'a et possède une expérience considérable dans les négociations ainsi que la rédaction et a comparu à de nombreuses reprises devant des comités parlementaires. Andrew travaille actuellement sur les questions relatives aux terres des Premières nations avec le First Nation Lands Management Resource Centre, qui aide les Premières nations à exercer leur autonomie gouvernementale sur les terres de réserve. Andrew est l'un des auteurs de «Modern First Nations Legislation Annotated», une publication juridique qui comprend un chapitre traitant de l'Accord-cadre et de la législation fédérale qui ratifie l'Accord-cadre.

Andrew est marié et a deux «enfants» dans la vingtaine. Andrew n'a pas le temps pour son large éventail de loisirs et d'intérêts qui vont de la rénovation éternelle de la maison à la collecte de moniteurs de studio JBL vintage utilisés à l'origine pour enregistrer Led Zeppelin et les Rolling Stones, à étudier l'histoire de l'administration Nixon, ainsi qu'au football international et jouer au golf rarement, mais toujours mal.

